

Nom du ou des réservataire(s) :

Logement A12 – T3

A - Logement PMR (Personnes à Mobilité Réduite) :

Cocher ci-dessous :

☐

B- Logement non PMR (Personnes à Mobilité Réduite) :

Cocher ci-dessous :

☐

Le RESERVATAIRE reconnaît choisir la réalisation d'un logement ne répondant pas aux dispositions du code de la construction et de l'habitation relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des bâtiments d'habitation collectifs. Aussi, conformément au décret n°2015-1770 du 24 décembre 2015, nous vous informons que si vous souhaitez rendre le logement accessible aux personnes handicapées, les modifications listées ci-dessous seront nécessaires suivant le plan « conforme à la réglementation handicapé » annexé aux présentes et signé par lui.

- Suppression du placard de l'entrée. Déplacement et modification des cloisons du WC.
- Dépose de la paroi de douche.
- Suppression du placard de la chambre 1 y compris le retour de cloison.
- Positionnement de l'interrupteur et de la prise sous-interrupteur à l'entrée de la chambre 1 et du WC. Déplacement des prises de courant, interrupteurs et autres appareillages électriques présents sur les cloisons modifiées et réalisation d'un faux-plafond pour le passage des gaines électriques.
- Reprise des revêtements de sol, de la faïence et de la peinture sur murs et plafonds.

Fait en 2 exemplaires,

A Le

LE RESERVANT

LE RESERVATAIRE